

COMMUNIQUE DE PRESSE

06/01/2026

Omnibus Environnement : Une dynamique engagée, qui doit s'inscrire dans la durée

La Commission européenne a publié, le 10 décembre, sa proposition pour un nouvel Omnibus relatif aux réglementations environnementales, intitulée « Simplifying for sustainable competitiveness ».

La FIM salue cette initiative, qui constitue un **signal positif en faveur de la réduction des contraintes administratives** pesant sur les industries mécaniques. Elle estime toutefois que les mesures proposées **représentent une première étape** qui devra être **approfondie** afin de parvenir à un équilibre entre les exigences réglementaires et administratives imposées aux entreprises et les bénéfices environnementaux attendus. Un tel équilibre est en effet indispensable à la préservation de la compétitivité des entreprises du secteur.

Plusieurs réglementations récemment adoptées au niveau européen, notamment dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, sont susceptibles d'engendrer des **charges administratives et économiques significatives**, sans toujours garantir une proportionnalité suffisante au regard des objectifs environnementaux poursuivis, ou prévoient des modalités de mise en œuvre complexes. Leur entrée progressive en application suscite ainsi des préoccupations croissantes parmi les entreprises mécaniciennes.

Les industries mécaniques participent activement à la transition écologique, en concevant et fabriquant des machines, équipements et composants contribuant à réduire les incidences environnementales de nombreux secteurs économiques (décarbonation, efficacité énergétique, écoconception, etc.). A ce titre, préserver la compétitivité du secteur mécanique par la simplification constitue une condition essentielle pour renforcer leur propre contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par l'Union européenne.

Dans ce contexte, la FIM accueille favorablement les propositions de la Commission visant à **simplifier le cadre réglementaire et à réduire les contraintes administratives**, en particulier la suppression de la base de données dite SCIP introduite par la directive-cadre sur les déchets, ainsi que la rationalisation du contenu des systèmes de management de l'environnement prévus par la directive IED révisée. Ces mesures devraient permettre de supprimer certaines exigences redondantes avec d'autres réglementations existantes.

Néanmoins, les **propositions de la Commission ne traitent pas un certain nombre de doublons, chevauchements ou incohérences entre différentes réglementations**. Nous regrettons notamment que les propositions de la Commission ne prennent pas en compte certaines difficultés posées par le règlement relatif à l'écoconception des produits durables (ESPR), l'introduction d'exigences disparates sur les substances préoccupantes et l'atteinte des nouvelles valeurs limites d'émission suite à la révision de la directive relative aux émissions industrielles.

Enfin, la FIM appelle de ses vœux que cette démarche de simplification ne se limite pas aux Omnibus récemment proposés mais se traduise également lors de l'élaboration des futures propositions législatives de la Commission, notamment la révision éventuelle du règlement REACH et l'élaboration du *Circular economy act*.

La FIM appelle ainsi la Commission européenne à **poursuivre et approfondir ce travail de simplification**, indispensable à une mise en œuvre opérationnelle, cohérente et efficace des exigences introduites dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe.

Contact

Caroline DEMOYER : cdemoyer@fimeca.org – 06 46 42 57 49

À propos de la FIM

Active aux niveaux européen, national et régional, la Fédération des Industries Mécaniques (FIM Mecallians), regroupant 18 syndicats professionnels, œuvre pour assurer aux entreprises qu'elle représente un cadre favorable à leur croissance et à leur compétitivité. Elle les accompagne en particulier sur les questions réglementaires et économiques. Elle valorise l'image de l'industrie mécanique et de ses métiers dans le but d'attirer les talents, préserver les savoir-faire et faciliter le recrutement. www.fim.net